Service de Presse

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Revue de la presse arménienne du 1er au 3 juin 2019

La visite d'une délégation du Conseil de l'Europe/ La presse rend compte de la visite d'une délégation du Conseil de l'Europe dirigée par Christos Giakoumopoulos, directeur général des droits de l'homme et de l'Etat de droit au Conseil de l'Europe. Les journaux précisent que la délégation est arrivée à Erevan conformément aux accords conclus entre le Premier ministre arménien et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe lors de leur conversation téléphonique le 22 mai (cf. revue du 23 mai 2019) pour discuter de la réforme envisagée par les autorités arméniennes. Nikol Pachinian a reçu la délégation et a indiqué son souhait de collaborer pour la réforme du système judiciaire arménien. D'après le communiqué officiel, Christos Giakoumopoulos a déclaré que le Conseil de l'Europe se félicitait des réformes judiciaires radicales prévues par les autorités arméniennes et qu'il était prêt à coopérer étroitement avec elles à cette fin. Soulignant le fait que l'Arménie était membre du Conseil de l'Europe, le Premier Ministre a suggéré que le Conseil de l'Europe soit associé au processus de réformes judiciaires au lieu de fournir une assistance.

Armen Sarkissian nomme la candidature préférée de « Mon pas » pour le poste vacant du juge de la Cour constitutionnelle/ A la une des journaux, la nomination de la candidature de Vahe Grigorian pour le poste vacant du juge de la Cour constitutionnelle. Les journaux indiquent que le Président, Armen Sarkissian, a finalement « cédé » en désignant la candidature préféré du parti majoritaire « Mon pas » après que le parlement actuel ait rejeté à deux reprises d'autres candidats choisis par lui et fait comprendre qu'il rejetterait toute autre candidature jusqu'à ce que Vahe Grigoryan soit nommé (cf. revue du 16 mai 2019, revue du 30 mai 2019). Les journaux rappellent que Vahe Grigorian est le représentant des victimes de l'affaire du 1er mars 2008 auprès de la CEDH. Il a également représenté Levon Ter-Petrosian et son parti du « Congrès national arménien » lors des audiences devant la Cour constitutionnelle sur leurs recours contre les résultats officiels des élections présidentielles de 2008 et des élections législatives tenues en 2012 et 2017. *Joghovourd* note que le Président l'avait déjà nommé au poste vacant de la Cour constitutionnelle l'automne dernier, mais que le parlement arménien de l'époque, dominé par le parti de l'ancien gouvernement, a refusé d'approuver sa candidature. D'après *Joghovourd*, la nomination de la candidature de Vahe Grigorian contredirait la législation arménienne, car la loi arménienne n'autorise pas le Président à désigner la même personne une seconde fois. *Joghovourd* avance que le parti au pouvoir « fermera les yeux sur ce fait car ils veulent à tout prix nommer Vahe Grigorian ». Selon *168 jam*, il n'y a aucun doute que la candidature de V. Grigorian sera retenue. Cependant, le trihebdomadaire indique qu'on aura un membre politisé de la Cour constitutionnelle dont l'impartialité sera mise en question. *168 jam* rappelle que Vahe Grigorian accuse Armen Sarkissian d'être un Président non légitime. Interrogé sur cette question, Vahe Grigorian a réaffirmé sa position vis-à-vis du Président. *168 jam* se demande alors pourquoi Armen Sarkissian a néanmoins désigné un candidat qui le qualifie de « Président non légitime ». Le journal n'exclue pas que les autorités aient exercé des pressions sur le Président en rappelant notamment la question de sa citoyenneté (d'après la Constitution arménienne, le Président doit avoir la

citoyenneté arménienne depuis au moins six ans avant sa nomination, tandis que selon les rumeurs, A. Sarkissian aurait la citoyenneté britannique).

Le Ministère des Affaires étrangères d'Arménie déplore « les mesures délibérées prises par l'Azerbaïdjan pour accroître la tension » / Les medias rendent compte du communiqué du Ministère des Affaires étrangères d'Arménie déplorant « les mesures délibérées prises par l'Azerbaïdjan pour accroître la tension ». D'après le Ministère, cela se manifestent par la diffusion de fausses informations sur les victimes azerbaïdjanaises, des appels directs à des menaces physiques contre les dirigeants arméniens, exprimés publiquement par des représentants du parti au pouvoir au parlement azerbaïdjanais et une augmentation importante des violations du cessez-le-feu, qui ont entraîné la mort de Sipan Melkonyan de l'armée de défense du Haut-Karabakh. Le MAE arménien avance que ces derniers développements défient les efforts de l'Arménie et du Haut-Karabakh, sous les auspices des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, visant à déployer des efforts constructifs en vue du règlement pacifique du conflit, à créer un environnement favorable à cette fin et représentent donc un sérieux revers pour tous les efforts déployés au cours des derniers mois. Selon la déclaration, les actions déplorables de l'Azerbaïdjan, si elles ne sont pas traitées de manière urgente, peuvent constituer un obstacle sérieux aux prochaines étapes du processus de règlement. La déclaration exhorte fermement l'Azerbaïdjan à faire preuve d'une volonté politique réelle exprimée par des mesures concrètes et efficaces pour respecter le cessez-le-feu. « *L'Azerbaïdjan assumera l'entière responsabilité des risques de nouvelle escalade. L'Arménie réaffirme qu'il n'y a pas d'alternative au règlement pacifique du conflit, pour lequel le strict respect du cessez-le-feu est une condition essentielle* » indique la déclaration. D'après le MAE arménien, le dernier incident souligne l'urgence de finaliser dans les plus brefs délais un mécanisme d'enquête de l'OSCE sur les violations du cessez-le-feu et d'élargir le bureau du représentant personnel du président en exercice de l'OSCE, conformément à l'engagement pris par l'Azerbaïdjan à Vienne et à Saint- Pétersbourg en 2016.

Les experts arméniens seront-ils en mesure de préparer le dossier de la Justice transitionnelle ?/*Hraparak* s'interroge sur la capacité des experts arméniens de rédiger et mettre en place la législation et les mécanismes de la justice transitionnelle et du « vetting ». Le quotidien avance que qu'il n'y a pas assez de potentiel professionnel au sein de l'équipe gouvernementale actuelle qui pourrait le faire. D'après *Hraparak*, au sein du parlement, ce sera la Commission permanente des lois qui travaillera sur ce projet, tandis qu'au Ministère de la Justice, c'est la vice-ministre de la Justice nouvellement nommée, Anna Vardapetyan, qui sera impliquée dans le dossier. *Hraparak* n'exclut pas que ces projets soient élaborés à l'étranger par des experts étrangers.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage-2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respoublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.